

MAIRIE DE PUBLIER

Place du 8-Mai-1945
74500 PUBLIER



Tél. : 04 50 70 82 14
Fax : 04 50 70 84 26
www.ville-publier.fr



Le Maire de Publier
à

Madame, Monsieur,
Chers habitants de la commune de Publier

Publier, le 30 octobre 2020
N/Réf. : 2020/JG/JW/FS/016801

Lundi 26 octobre 2020 le conseil municipal a délibéré par 22 voix contre 6 sur notre sortie de la communauté de communes des pays d'Evian-Vallée d'Abondance (CCPEVA). Il est difficile de communiquer efficacement sur un sujet aussi important compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Je souhaite donc par cette lettre vous apporter quelques éléments indispensables à la connaissance de ce dossier avant d'entreprendre des réunions publiques d'information dès que les conditions nécessaires le permettront.

1- **la situation actuelle n'est pas de la responsabilité de la commune de Publier**, elle a été provoquée par la volonté délibérée de l'ancienne équipe de la CCPEVA d'empêcher l'intégration de nouveaux maires ayant manifesté leur intention de participer à sa gouvernance et d'exercer un suivi rigoureux des procédures et des dépenses de l'intercommunalité. C'est ainsi que non seulement votre maire, mais également les maires de Féternes et de la Chapelle d'Abondance ont été « écartés » selon des procédures qui ont hélas caractérisé la vie politique locale depuis plusieurs décennies.

2- **Le choix de quitter la CCPEVA n'est pas une mesure originale**, il a déjà été soulevé à deux reprises :

- en 2005, alors que Publier dénonçait déjà la disproportion des contributions financières entre notre commune et celle d'Evian, et notre représentativité insuffisante dans ce qui était alors la communauté de communes du Pays d'Evian,
- en 2016, lors de la fusion contestée des intercommunalités du pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance, dont tout le monde s'accorde à dire que cette fusion décidée par le préfet de l'époque avait pour origine l'impossible résolution du contentieux politique entre Thonon et Evian dont notre commune pâtit depuis plus de trente ans.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler à l'actuelle opposition qu'à ces deux reprises elle votait pour l'adhésion à Thonon agglomération, adhésion qui n'a pu être réalisée sous l'effet de mesures d'intimidation auxquelles la précédente municipalité n'a pu (ou voulu) s'opposer.

3- **Pourquoi quitter la CCPEVA ?** Les raisons sont multiples :

- la première est le poids financier de notre contribution : dès 2005 Publier contribuait à 40% du budget de l'intercommunalité, ce qui était déjà conséquent. En 2017 après la création de la CCPEVA, avec le transfert à celle-ci de nos richesses économiques, la contribution atteignait 47%. Aujourd'hui nous assurons 53% du budget de la CCPEVA, soit une contribution de 5, 6 millions d'euros par an contre un peu moins de 1,8 millions pour Evian. Compte tenu de la progression de notre zone d'activité commerciale, une simple projection permet d'établir qu'en 2026 la contribution de Publier représentera près de 60% du budget de la CCPEVA. Nous sommes tout à fait conscients de la nécessaire solidarité avec les communes dont les ressources financières sont insuffisantes mais un tel niveau de prélèvement de nos ressources, alors que nous héritons de nos prédécesseurs de nombreux projets immobiliers très lourds et non financés, est insupportable, sauf à augmenter massivement vos impôts, ce qui est évidemment inacceptable.
- La seconde raison est que le retour financier de la CCPEVA n'est naturellement pas comparable et nous prive, selon une estimation provisoire, d'environ 1,2 millions d'euros par an. Vous l'aurez compris, le terme de « vache à lait » déjà utilisé par le passé est plus que jamais d'actualité pour caractériser notre place à la CCPEVA !

- la troisième raison est la rupture totale de confiance avec la gouvernance actuelle de la CCPEVA qui n'est autre que la reconduction de la précédente équipe. Durant trois mois nous avons recherché une solution à la crise ouverte le 17 juillet dernier, et les mesures possibles ont été régulièrement reportées jusqu'à ce que j'informe par courrier, le 15 octobre 2020, la Présidente, les Maires et le Sous-préfet de Thonon de notre intention de quitter la CCPEVA si aucune véritable proposition ne nous était faite avant la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2020. Ce courrier a permis enfin à votre maire de pouvoir rencontrer le bureau de la CCPEVA. Au cours de cette rencontre j'ai fait part au bureau des éléments financiers en notre possession et que le problème était bien davantage une pression financière inacceptable pour Publier qu'un problème dérisoire d'ego relayé dans les médias. Aucune proposition concrète n'a malheureusement été formulée par le bureau lors de cette rencontre.

4- **Pourquoi adhérer à Thonon Agglomération ?** Les raisons sont également multiples :

Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des informations précises de la CCPEVA sur le plan financier, nous avons sollicité un cabinet indépendant pour établir une étude d'impact pour notre commune dans cette procédure de départ-adhésion. Le bilan est sans appel :

- Les intérêts économiques de la commune de Publier sont orientés à 80% vers l'Ouest et non vers l'Est,
- Les capacités financières et l'ingénierie de Thonon agglomération sont autrement plus développées que celles de la CCPEVA et les domaines d'intervention au profit des communes nettement plus conséquents. (*A noter qu'à Thonon agglomération la ville de Thonon est première contributrice, contrairement à Evian au sein de la CCPEVA*). Ainsi Thonon agglomération intervient financièrement dans beaucoup plus de domaines que notre intercommunalité actuelle. Elle contribue notamment au financement d'infrastructures de transport (arrêt CEVA, embarcadère portuaire, liaison entre les ZAC de Vongy et du Cartheray, désengorgement de la RD 1005, aide au déploiement de la vidéo protection...) ou d'infrastructures sportives,
- La nouvelle équipe municipale de Thonon a intégré, tout comme nous, la nécessité d'une étroite collaboration entre nos deux communes : les relations établies sont de confiance et nous permettent de discuter et envisager de véritables négociations avec une vision à long terme pour enfin surpasser les divisions qui nous ont tant coûté par le passé,
- Réaliser enfin ce que le bon sens commande : un Chablais qui pèse réellement comme la seconde force du département. Aux côtés du grand Annecy, d'Annemasse- Les Voirons et au sein du Grand Genève. Les nouvelles équipes municipales de Thonon et Publier, mais aussi celle d'Evian doivent saisir cette opportunité historique pour affronter les enjeux énormes qui nous attendent. Ce rendez-vous a déjà été raté à deux reprises et nous en payons le prix. Il n'est donc pas sérieux d'argumenter sur la nécessité de se donner encore du temps alors que rien n'a été fait en trente ans. Pour ma part je ne souhaite pas être le maire qui ratera à nouveau une telle opportunité.

5- **Quelles échéances ?** La procédure prévue pour cette démarche est fixée par la loi et répond aux exigences suivantes :

- la commune souhaitant quitter un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit être limitrophe avec un autre EPCI : c'est le cas de Publier,
- l' EPCI d'accueil doit se prononcer sur sa volonté d'accueillir : Thonon Agglomération le fera fin novembre 2020,
- La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) doit émettre un avis dans un délai de deux mois : cet avis devrait donc intervenir en février 2021,
- Le Préfet de Haute-Savoie pourrait prendre sa décision à cette échéance.

Jacques GRANDCHAMP
Maire de Publier

